

Olivier Charrier
Expert-judiciaire
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Florent Dauxais
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

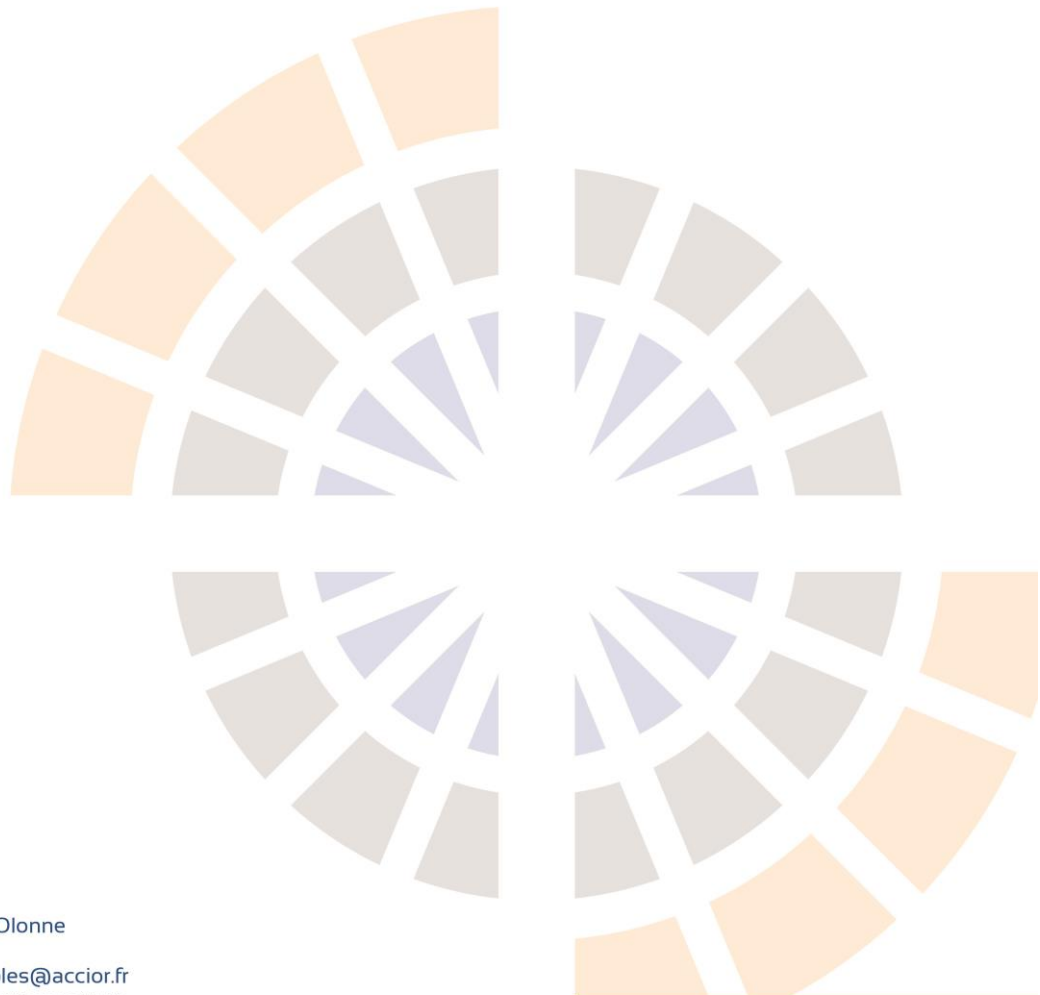
Claire Courtin
Expert-comptable

SAS FINANCIERE CLIO BLUE

Lieu-Dit La Tignonnière

85430 AUBIGNY

Comptes annuels
au 30 Septembre 2015



 **Sommaire**

Rapport de présentation des comptes annuels	2
Etats financiers	
Compte de résultat	4
Bilan	5
Dossier de gestion	
Tableau de financement	7
Annexe	8
Etats complémentaires	
Soldes intermédiaires de gestion	22
Détail des soldes intermédiaires de gestion	23
Détail du bilan	25
Détail des emprunts	28
Documents fiscaux	

Rapport de présentation des comptes annuels**RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société SAS FINANCIERE CLIO BLUE
Pour l'exercice du 01 octobre 2014 au 30 septembre 2015

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 55 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	4 198 003
Chiffre d'affaires	597 700
Résultat net comptable (Perte)	-35 028

Fait au Château d'Olonne
Le 15 décembre 2015

Olivier Charrier



1. Etats financiers

 Compte de résultat

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	597 700	100,00	631 950	100,00	-34 250	-5,42
Autres produits	2 542	0,43	4 146	0,66	-1 604	-38,69
Total	600 242	100,43	636 096	100,66	-35 854	-5,64
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	103 568	17,33	115 586	18,29	-12 018	-10,40
Total	103 568	17,33	115 586	18,29	-12 018	-10,40
MARGE SUR M/SES & MAT	496 673	83,10	520 510	82,37	-23 837	-4,58
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	9 488	1,59	13 476	2,13	-3 988	-29,59
Salaires et Traitements	363 126	60,75	354 006	56,02	9 120	2,58
Charges sociales	139 590	23,35	140 501	22,23	-912	-0,65
Amortissements et provisions	7 516	1,26	10 668	1,69	-3 152	-29,55
Autres charges	1 918	0,32	12		1 906	NS
Total	521 637	87,27	518 663	82,07	2 975	0,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24 964	-4,18	1 847	0,29	-26 811	NS
Produits financiers	18 385	3,08	23 223	3,67	-4 838	-20,83
Charges financières	45 065	7,54	69 173	10,95	-24 108	-34,85
Résultat financier	-26 680	-4,46	-45 950	-7,27	19 270	-41,94
RESULTAT COURANT	-51 644	-8,64	-44 102	-6,98	-7 541	17,10
Produits exceptionnels	17 095	2,86			17 095	
Charges exceptionnelles	479	0,08	17 384	2,75	-16 904	-97,24
Résultat exceptionnel	16 616	2,78	-17 384	-2,75	33 999	-195,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	-35 028	-5,86	-61 486	-9,73	26 458	-43,03

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	18 574	3 199	15 375	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	24 768	4 317	20 451	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 806 910	750 000	4 056 910	3 696 997
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 850 252	757 516	4 092 736	3 696 997
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	40 080		40 080	38 340
Personnel	734		734	
Etat, Impôts sur les bénéfices	22 479		22 479	17 177
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 357		1 357	4 789
Autres créances	2 905		2 905	3 561
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	36 000		36 000	
Disponibilités	887		887	21 103
Charges constatées d'avance	825		825	1 066
TOTAL ACTIF CIRCULANT	105 266		105 266	86 036
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 955 519	757 516	4 198 003	3 783 033

Bilan

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 955 500	2 655 500
Report à nouveau	-365 291	-303 805
Résultat de l'exercice	-35 028	-61 486
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 555 181	2 290 209
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	581 637	771 073
Découverts et concours bancaires	29 261	23 191
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	610 898	794 264
Emprunts et dettes financières diverses	3 415	4 457
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	843 772	482 466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 331	27 874
Personnel	59 030	69 943
Organismes sociaux	71 734	56 458
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 889	12 165
Autres dettes fiscales et sociales	11 972	40 213
Dettes fiscales et sociales	154 625	178 779
Autres dettes	3 780	4 985
TOTAL DETTES	1 642 822	1 492 824
TOTAL PASSIF	4 198 003	3 783 033

 Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice		43 262
Autofinancement disponible		43 262
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	15 750	
Apports en fonds propres, en comptes courants	661 306	
Total des ressources	677 056	
EMPLOIS		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en cré		403 255
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		190 478
Total des emplois		636 995
Variation du fonds de roulement net global	40 061	

	30/09/2015	30/09/2014	Besoins	Dégagement
Variation des actifs				
Avances et acomptes versés sur commandes	36 000		36 000	
Comptes clients, comptes rattachés	40 080	38 340	1 740	
Autres créances	27 475	25 527	1 948	
Comptes de régularisation	825	1 066		241
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	26 331	27 874	1 542	
Dettes fiscales et sociales	154 625	178 779	24 154	
Autres dettes	3 780	4 985	1 205	
Besoins de l'exercice en fonds de roulemen			66 348	
Variation de la trésorerie active	887	21 103		20 216
Variations de la trésorerie passive	29 261	23 191		6 071
Variation nette de trésorerie				26 287
Variation du fonds de roulement net global			40 061	

Faits caractéristiques de l'exercice

Désignation de la société : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2015, dont le total est de 4 198 003 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 35 028 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/11/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2014-03 du 05/06/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée de différentes manières selon le type de filiales :

- lorsque la société exploite une activité, l'évaluation a été établie sur une méthode basée sur la réévaluation du fonds de commerce.
- lorsque la société détient un patrimoine immobilier ou financier, l'évaluation est basée sur la méthode de l'actif net réévalué.

L'actif net réévalué est déterminé en ajoutant aux capitaux propres la plus-value latente sur les titres de participation et les biens immobiliers.

Aucun retraitements n'est effectué au niveau de l'impôt sur les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 586 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		18 574		18 574
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles		18 574		18 574
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	37 800	24 768	37 800	24 768
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	37 800	24 768	37 800	24 768
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 446 997	359 913		4 806 910
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 446 997	359 913		4 806 910
ACTIF IMMOBILISE	4 484 797	403 255	37 800	4 850 252

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	18 574	24 768	359 913	403 255
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	18 574	24 768	359 913	403 255
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		37 800		37 800
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		37 800		37 800

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	15 375	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	15 375	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		3 199		3 199
Immobilisations incorporelles		3 199		3 199
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	37 800	4 317	37 800	4 317
Immobilisations corporelles	37 800	4 317	37 800	4 317
ACTIF IMMOBILISE	37 800	7 516	37 800	7 516

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 080 273 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 011 894		1 011 894
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	40 080	40 080	
Autres	27 475	27 475	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	825	825	
Total	1 080 273	68 380	1 011 894
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	18 385
Clients factures à établir	40 080
Etat produits à recevoir	2 905
Total	61 370

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 955 500,00 euros décomposé en 5 911 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 311	500,00
Titres émis pendant l'exercice	600	500,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 911	500,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 642 822 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	29 261	29 261		
- à plus de 1 an à l'origine	581 637	189 470	392 167	
Emprunts et dettes financières divers (*)	3 415	3 415		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 331	26 331		
Dettes fiscales et sociales	154 625	154 625		
Dettes sur immobilisations et comptes Autres dettes (**)	847 552	847 552		
Total	1 642 822	1 250 655	392 167	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	189 436			
(**) Dont envers Groupe et associés	843 772			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 937 euros.

Charges à payer

	Montant
Fourn.factures non parvenues	9 078
Intérêts courus	3 415
Associés intérêts courus	10 798
Dettes provis. pr congés à payer	31 275
Provision pour repos compensateur	5 433
Charges sociales s/congés à payer	13 426
Etat charges à payer	8 982
Déb.cred. charges à payer	3 780
Total	86 187

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	825		
Total	825		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 2 400 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 18 385 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SAS FINANCIERE CLIO BLUE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE CLIO BLUE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Depuis le 01/10/2011, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

- SAS Financière Clio Blue (société mère)
- SAS Clio Blue

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement des actions en garantie du prêt acquisition	1 300 000
Garantie complément prix MME A Busson	200 000
Intérêts des emprunts	40 653
Autres engagements donnés	1 540 653
Total	1 540 653
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Cautions solidaire Groupe Patrick Morineau	1 300 000
Garantie OSEO à hauteur de 50 % du prêt	650 000
Aval du crédit de trésorerie par Mr Morineau Patrick	250 000
Nantissement compte titres GPM	200 000
Autres engagements reçus	2 400 000
Total	2 400 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant des engagements de l'entreprise en matière d'indemnités à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 30/09/2015 s'élève à 15 258 € charges sociales incluses. Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.


 Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Pays	Capitaux propres			Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Valeur des titres détenus : - brute - nette	Prêts et avances consentis par la société en valeur brute et nette	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenue						
<u>A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous</u>										
1 – Filiales (+50 % du capital détenu) :										
néant										
2 – Participations (1 à 50% du capital détenu) :										
- SAS CLIO BLUE	France	531 960	484 732	95.53 %	40 480	3 795 017 3 045 017	993 509 993 509	0	3 248 506	0
-										
-										
<u>B) Renseignements globaux sur les autres titres</u>										
néant										

2. Etats complémentaires

 Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	597 700	100,00	631 950	100,00	-34 250	-5,42
MARGE DE PRODUCTION	597 700	100,00	631 950	100,00	-34 250	-5,42
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	597 700	100,00	631 950	100,00	-34 250	-5,42
MARGE BRUTE GLOBALE	597 700	100,00	631 950	100,00	-34 250	-5,42
Autres achats et charges externes	103 568	17,33	115 586	18,29	-12 018	-10,40
VALEUR AJOUTEE	494 132	82,67	516 364	81,71	-22 232	-4,31
Impôts, taxes et verst assimilés	9 488	1,59	13 476	2,13	-3 988	-29,59
Charges de personnel	502 715	84,11	494 507	78,25	8 208	1,66
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-18 072	-3,02	8 381	1,33	-26 453	-315,63
Reprises s/ charges et Transferts	669	0,11	960	0,15	-291	-30,33
Autres produits	1 873	0,31	3 186	0,50	-1 313	-41,21
Dot. amortissements et provisions	7 516	1,26	10 668	1,69	-3 152	-29,55
Autres charges	1 918	0,32	12		1 906	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24 964	-4,18	1 847	0,29	-26 811	NS
Produits financiers	18 385	3,08	23 223	3,67	-4 838	-20,83
Charges financières	45 065	7,54	69 173	10,95	-24 108	-34,85
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-51 644	-8,64	-44 102	-6,98	-7 541	17,10
Produits exceptionnels	17 095	2,86			17 095	
Charges exceptionnelles	479	0,08	17 384	2,75	-16 904	-97,24
Résultat exceptionnel	16 616	2,78	-17 384	-2,75	33 999	-195,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	-35 028	-5,86	-61 486	-9,73	26 458	-43,03

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	597 700,00	100,00	631 950,00	100,00	-34 250,00	-5,42
70600000 - Prestations de services	597 700,00	100,00	631 950,00	100,00	-34 250,00	-5,42
MARGE DE PRODUCTION	597 700,00	100,00	631 950,00	100,00	-34 250,00	-5,42
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	597 700,00	100,00	631 950,00	100,00	-34 250,00	-5,42
MARGE BRUTE GLOBALE	597 700,00	100,00	631 950,00	100,00	-34 250,00	-5,42
Autres achats et charges externes	103 568,39	17,33	115 585,90	18,29	-12 017,51	-10,40
60611000 - Electricité	7,87		7,87		7,87	
60620000 - Carburants	3 108,58	0,52	5 556,11	0,88	-2 447,53	-44,05
60640000 - Fournitures de bureau	9,45		290,00	0,05	-280,55	-96,74
61350000 - Autres locations	77,00	0,01			77,00	
61552000 - Entretien répar. matériel transp	323,86	0,05	4 594,75	0,73	-4 270,89	-92,95
61600000 - Primes d'assurance	2 586,29	0,43	3 435,00	0,54	-848,71	-24,71
62100000 - Redevance gpm	56 571,48	9,46	56 571,48	8,95		
62110000 - Redevance GME	8 400,00	1,41	8 400,00	1,33		
62220000 - Commissions et courtages sur	500,00	0,08			500,00	
62260000 - Honoraires	9 948,20	1,66	14 264,90	2,26	-4 316,70	-30,26
62270000 - Frais d'actes et contentieux	267,87	0,04	421,18	0,07	-153,31	-36,40
62510000 - Frais déplants P. Morineau	379,89	0,06			379,89	
62510100 - Frais a guermeur	8 418,67	1,41	6 865,29	1,09	1 553,38	22,63
62510200 - Frais j meunier	1 658,06	0,28	1 360,74	0,22	297,32	21,85
62510400 - Frais C.Poignonnet	1 770,98	0,30	1 886,58	0,30	-115,60	-6,13
62510600 - Frais S. Perrot	781,06	0,13	461,40	0,07	319,66	69,28
62516000 - Peages	966,64	0,16	3 087,84	0,49	-2 121,20	-68,70
62570000 - Réceptions	2 747,02	0,46	3 470,67	0,55	-723,65	-20,85
62600000 - Affranchissements	277,61	0,05	381,77	0,06	-104,16	-27,28
62700000 - Services bancaires	4 767,86	0,80	4 538,19	0,72	229,67	5,06
VALEUR AJOUTEE	494 131,61	82,67	516 364,10	81,71	-22 232,49	-4,31
Impôts, taxes et verst assimilés	9 488,10	1,59	13 476,16	2,13	-3 988,06	-29,59
63120000 - Taxe d'apprentissage	2 264,00	0,38	2 189,00	0,35	75,00	3,43
63130000 - Formation prof. (verst impôts)	2 130,74	0,36	2 071,16	0,33	59,58	2,88
63511000 - Contribut. eco. territoriale	2 741,00	0,46	4 316,00	0,68	-1 575,00	-36,49
63514000 - Taxes sur les véhicules société	1 621,00	0,27	4 900,00	0,78	-3 279,00	-66,92
63540000 - Droits d'enregistrement	692,70	0,12			692,70	
63700000 - Autres Organ. (Autres Imps ...)	38,66	0,01			38,66	
Charges de personnel	502 715,27	84,11	494 506,96	78,25	8 208,31	1,66
64110000 - Salaires appointements commi	353 443,01	59,13	346 175,85	54,78	7 267,16	2,10
64111000 - Indemnités Sécurité Sociale	518,83	0,09			518,83	
64120000 - Congés payés	6 200,38	1,04	11 684,35	1,85	-5 483,97	-46,93
64130000 - Primes & gratifications	404,05	0,07	522,80	0,08	-118,75	-22,71
64140000 - Indemnités & avantages divers	3 570,00	0,60	1 496,00	0,24	2 074,00	138,64
64150000 - Commissions salariés VRP	-899,00	-0,15	-4 939,68	-0,78	4 040,68	-81,80
64160000 - Repos compensateur	-111,75	-0,02	-933,68	-0,15	821,93	-88,03
64510000 - Urssaf	87 005,91	14,56	86 045,08	13,62	960,83	1,12

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/10/14 au 30/09/15 12 mois	%	du 01/10/13 au 30/09/14 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64520000 - Mutuelles	7 127,63	1,19	4 670,23	0,74	2 457,40	52,62
64530000 - Retraite non cadres	8 210,49	1,37	7 756,86	1,23	453,63	5,85
64531000 - Cot. caisse proycance . umc	1 347,71	0,23	1 272,09	0,20	75,62	5,94
64532000 - Cot. caisse retraite reunica	5 580,85	0,93	3 558,03	0,56	2 022,82	56,85
64533000 - Cot. caisse irpvpr	14 809,11	2,48	17 499,32	2,77	-2 690,21	-15,37
64540000 - Assedic	14 345,91	2,40	13 618,45	2,15	727,46	5,34
64590000 - Charges soc./congs payés	2 663,91	0,45	5 469,19	0,87	-2 805,28	-51,29
64591000 - Charges Sociales/Commission	-728,02	-0,12	1 341,26	0,21	-2 069,28	-154,28
64592000 - Charges Sociales Sur Rc	-45,96	-0,01	-402,74	-0,06	356,78	-88,59
64750000 - Médecine du travail et pharmac	858,21	0,14	851,55	0,13	6,66	0,78
64900000 - CICE	-1 586,00	-0,27	-1 178,00	-0,19	-408,00	34,63
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-18 071,76	-3,02	8 380,98	1,33	-26 452,74	-315,63
Reprises s/ charges et Transferts	668,83	0,11	960,00	0,15	-291,17	-30,33
79100000 - Tsf AN voiture	150,00	0,03	960,00	0,15	-810,00	-84,38
79164000 - Rbt Cpam	518,83	0,09			518,83	
Autres produits	1 872,98	0,31	3 186,11	0,50	-1 313,13	-41,21
75800000 - Produits divers gestion courant	1 872,98	0,31	3 186,11	0,50	-1 313,13	-41,21
Dot. amortissements et provisions	7 516,06	1,26	10 667,90	1,69	-3 151,84	-29,55
68111000 - Dot. amort. s/immobil. incorpor	3 198,86	0,54			3 198,86	
68112000 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	4 317,20	0,72	10 667,90	1,69	-6 350,70	-59,53
Autres charges	1 917,99	0,32	11,79		1 906,20	NS
65800000 - Charges diverses gestion cour	1 917,99	0,32	11,79		1 906,20	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24 964,00	-4,18	1 847,40	0,29	-26 811,40	NS
Produits financiers	18 385,00	3,08	23 223,00	3,67	-4 838,00	-20,83
76150000 - Interets Des Comptes Courants	18 385,00	3,08	23 223,00	3,67	-4 838,00	-20,83
Charges financières	45 064,65	7,54	69 172,83	10,95	-24 108,18	-34,85
66110000 - Intérêts crédit de trésorerie	1 009,90	0,17	248,27	0,04	761,63	306,77
66115000 - Intérêts emprunt cic	8 434,81	1,41	11 103,61	1,76	-2 668,80	-24,04
66116000 - Intérêts emprunt cmo	18 347,30	3,07	22 342,28	3,54	-3 994,98	-17,88
66117000 - Intérêts prêt cic véhicules	28,15		416,68	0,07	-388,53	-93,24
66150000 - Intérêts comptes courants	10 797,72	1,81	26 461,30	4,19	-15 663,58	-59,19
66160000 - Intérêts bancaires	26,95		35,96	0,01	-9,01	-25,06
66182000 - Rémunération caution oséo	3 511,82	0,59	4 701,80	0,74	-1 189,98	-25,31
66183000 - Rémunération caution gpm	2 908,00	0,49	3 835,00	0,61	-927,00	-24,17
66600000 - Pertes de change			27,93		-27,93	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-51 643,65	-8,64	-44 102,43	-6,98	-7 541,22	17,10
Produits exceptionnels	17 095,00	2,86			17 095,00	
77100000 - Produits except. s/opér. gestion	1 345,00	0,23			1 345,00	
77500000 - Produits cessions éléments d'a	15 750,00	2,64			15 750,00	
Charges exceptionnelles	479,35	0,08	17 383,60	2,75	-16 904,25	-97,24
67120000 - Pénalités et amendes	479,35	0,08	3 340,00	0,53	-2 860,65	-85,65
67180000 - Autres charges except. de gesti			14 043,60	2,22	-14 043,60	-100,00
Résultat exceptionnel	16 615,65	2,78	-17 383,60	-2,75	33 999,25	-195,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	-35 028,00	-5,86	-61 486,03	-9,73	26 458,03	-43,03

Détail du bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	18 574,00	3 198,86	15 375,14	
20100000 - Frais d'établissement	18 574,00		18 574,00	
28010000 - Amortis. frais d'établissement		3 198,86	-3 198,86	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	24 768,00	4 317,20	20 450,80	
21820000 - Matériel de transport	24 768,00		24 768,00	37 800,00
28182000 - Amortis. mat. de transport		4 317,20	-4 317,20	-37 800,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 806 910,15	750 000,00	4 056 910,15	3 696 997,15
26100000 - Titres de participation	3 795 016,53		3 795 016,53	3 795 016,53
26710000 - Créances rattach particip.group	993 508,62		993 508,62	628 757,62
26780000 - Intérêts courus s/créances ratta	18 385,00		18 385,00	23 223,00
29610000 - Provis. dépréc. titres participat.		750 000,00	-750 000,00	-750 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 850 252,15	757 516,06	4 092 736,09	3 696 997,15
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	40 080,00		40 080,00	38 340,00
41800000 - Clients factures à établir	40 080,00		40 080,00	38 340,00
Personnel	733,87		733,87	
42500200 - Avance S/Frais Guermeur	733,87		733,87	
Etat, Impôts sur les bénéfices	22 479,45		22 479,45	17 176,90
44400000 - Etat impôts sociétés	22 479,45		22 479,45	17 176,90
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 356,59		1 356,59	4 789,21
44566100 - Tva ded. achats b/s 19,6 %				2 952,96
44586000 - Tva s/ fourn.factures non parve	1 356,59		1 356,59	1 836,25
Autres créances	2 905,00		2 905,00	3 560,93
44870000 - Etat produits à recevoir	2 905,00		2 905,00	160,00
46700000 - Autres débiteurs divers				3 400,93
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	36 000,00		36 000,00	
40910000 - Fournisseurs acomptes s/com	36 000,00		36 000,00	
Disponibilités	886,58		886,58	21 102,60
51214000 - Crédit agricole	686,77		686,77	20 446,40
51215000 - Cmo Fcb	199,81		199,81	656,20
Charges constatées d'avance	824,95		824,95	1 065,90
48600000 - Charges constatées d'avance	824,95		824,95	1 065,90
TOTAL ACTIF CIRCULANT	105 266,44		105 266,44	86 035,54
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 955 518,59	757 516,06	4 198 002,53	3 783 032,69

Détail du bilan

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 955 500,00	2 655 500,00
10130000 - Capital souscrit-appelé, versé	2 955 500,00	2 655 500,00
Report à nouveau	-365 291,38	-303 805,35
11900000 - Report à nouveau débiteur	-365 291,38	-303 805,35
Résultat de l'exercice	-35 028,00	-61 486,03
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 555 180,62	2 290 208,62
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	581 636,88	771 072,98
16400000 - Emprunt cic 700 k€	300 000,00	400 000,00
16400300 - Emprunt cmo 600 k€	281 636,88	366 967,87
16400400 - Emprunt cic 35 k€		4 105,11
Découverts et concours bancaires	29 261,25	23 190,55
51902000 - Pret Bpi Cice 2014		23 190,55
51903000 - Pret BPI CICE 2015	29 261,25	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	610 898,13	794 263,53
Emprunts et dettes financières diverses	3 414,85	4 456,54
16880000 - Intérêts courus	3 414,85	4 456,54
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	843 772,40	482 466,33
45100000 - Groupe	45 083,00	38 592,00
45500100 - C.c groupe patrick morineau	783 650,46	431 192,30
45500200 - C.c. xh invest.	1 637,82	1 576,22
45500300 - C.C. Sable Jaune	1 687,43	1 640,35
45500400 - C.C. C. Poignonnet	11,66	11,66
45500500 - C.C. D.Morineau	205,72	201,92
45500600 - C.C. I. Gigoï	264,43	259,97
45501000 - C.c. jm jaffrezic	434,16	408,28
45580000 - Associés intérêts courus	10 797,72	8 583,63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 331,39	27 873,78
40100000 - Fournisseurs	17 253,20	16 856,27
40810000 - Fourn.factures non parvenues	9 078,19	11 017,51
Personnel	59 029,93	69 942,94
42100000 - Personnel rémunérations dues		19 672,64
42810000 - Commissions Sur Ventes A Payer	22 322,00	23 221,00
42820000 - Dettes provis. pr congés à payer	31 275,14	25 074,76
42860000 - Provision pour repos compensateur	5 432,79	1 974,54
Organismes sociaux	71 734,35	56 457,95
43100000 - Urssaf	27 734,00	10 520,00
43110000 - Urssaf Ccvrp	8 207,00	13 229,00
43700000 - Autres organismes sociaux	3 777,69	1 945,84
43730000 - Retraite non cadres		1 242,00
43733000 - Caisse irvpr	4 711,34	6 944,00
43750000 - Retraite cadres	5 557,00	2 870,00
43780000 - Autres caisses	574,28	424,00
43810000 - Charges Sociales Sur Commissions	6 949,11	7 677,13
43811000 - Charges Sociales Sur Rc	797,48	843,44
43820000 - Charges sociales s/congés à payer	13 426,45	10 762,54
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 888,86	12 165,00
44551000 - TVA à décaisser	2 084,00	5 775,00
44566100 - Tva ded. achats b/s 19,6 %	3 124,86	
44587000 - Tva sur facture et avoir à établir	6 680,00	6 390,00

Détail du bilan

	Net au 30/09/15	Net au 30/09/14
Autres dettes fiscales et sociales	11 972,00	40 213,00
44860000 - Etat charges à payer	8 982,00	9 323,00
44880000 - Etat Ccsf A Payer	2 990,00	30 890,00
Dettes fiscales et sociales	154 625,14	178 778,89
Autres dettes	3 780,00	4 985,00
46860000 - Déb.créd. charges à payer	3 780,00	4 985,00
TOTAL DETTES	1 642 821,91	1 492 824,07
TOTAL PASSIF	4 198 002,53	3 783 032,69


Détail des emprunts

Date	Organisme prêteur	Montant initial	Durée (ans)	Capital restant dû				Intérêts courus	Intérêts hors bilan
				Total fin n	A moins d'1 an	A + d'1 an et a - de 5 ans	A plus de 5 ans		
05/2011	CIC	700 000	7	300 000	100 000	200 000		16 318	
05/2011	Crédit Mutuel Océan	600 000	7	281 637	89 470	192 167	3 415	24 335	
		1 300 000		581 637	189 470	392 167	3 415	40 653	

3. Documents fiscaux



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2014	et clos le	30/09/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS FINANCIERE CLIO BLUE			
SIRET	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Lieu dit La Tignonnière			
85430 AUBIGNY			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/10/2011
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS FINANCIERE CLIO BLUE Lieu dit La Tignonnière 85430 AUBIGNY	
SIRET	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sièges sociaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	35 859
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>		

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ACCIOR LES SABLES D'OLONNE 39 rue Denis Papin 85118 LES SABLES D'OLONNE CX Tel : 02 51 95 07 48	 Tel :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 27/11/2015 Lieu : AUBIGNY
Tel :	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT Monsieur MORINEAU Patri Signature :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065 bis-SD
2015**

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1	2	3	4	5	6	7	8

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : <u>SAS FINANCIERE CLIO BLUE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise : <u>Lieu dit La Tignonnaire 85430 AUBIGNY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>30/09/2015</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	18 574	AC	3 198	15 375
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	24 768	AU	4 317	20 450
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	3 795 016	CV	750 000	3 045 016
		Créances rattachées à des participations	BB	1 011 893	BC		1 011 893
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	4 850 252	BK	757 516	4 092 736
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	36 000	BW		36 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 080	BY		40 080
		Autres créances (3)	BZ	27 474	CA		27 474
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	886	CG		886	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	824	CI		824	
	TOTAL (III)	CJ	105 266	CK		105 266	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 955 518	IA	757 516	4 198 002	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS FINANCIERE CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 955 500)	DA	2 955 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(365 291)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(35 028)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 555 180	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	610 898	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	847 187	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 331	
	Dettes fiscales et sociales	DY	154 625	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 780	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 642 821		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 198 002		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 250 654		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	29 261		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

				Exercice N				
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE CLIO BLUE								
Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	597 700	FH		FI	597 700	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	597 700	FK		FL	597 700	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	668	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 872	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	600 241
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	103 568
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 488
	Salaires et traitements*						FY	363 125
	Charges sociales (10)						FZ	139 589
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	7 516
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	1 917	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	625 205	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(24 964)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	18 385
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	18 385	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	45 064
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	45 064	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(26 679)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(51 643)	

Désignation de l'entreprise <u>SAS FINANCIERE CLIO BLUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 345
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 095
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	479
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	479
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 615
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	635 721
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	670 749
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(35 028)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ	18 385
	(9) Dont transferts de charges	IK	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	HX	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	668
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A4	
	Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	479		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 345	
Produits des cessions d'éléments d'actif		15 750	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE CLIO BLUE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	18 574			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY	37 800	KZ		LA	24 768		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
TOTAL III				LN	37 800	LO		LP	24 768				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	4 446 997	8V		8W	359 913			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	4 446 997	LR		LS	359 913				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 484 797	ØH		ØJ	403 255				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ	18 574	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenct et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV	37 800	MP	24 768	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY	37 800	NG	24 768	NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				1Ø		ØX	4 806 910	ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G		
TOTAL IV				13		NJ	4 806 910	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14	37 800	ØK	4 850 252	ØL		ØM			

Exercice N clos le : 30/09/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS FINANCIERE CLIO BLUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *												
CADRE A																						
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL	3 198			EM				EN	3 198						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE				PF				PG				PH							
Terrains			PI				PJ				PK				PL							
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ							
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX				PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB				QC							
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD				QE				QF				QG							
	Matériel de transport		QH	37 800			QI	4 317			QJ	37 800			QK	4 317						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN				QO							
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT							
TOTAL III			QU	37 800			QV	4 317			QW	37 800			QX	4 317						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	37 800			ØP	7 516			ØQ	37 800			ØR	7 516						
CADRE B																						
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais établissements TOTAL I		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
	Matériel de transport	U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
Emballages récup. et divers		W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL III		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY			Total général non ventilé (NW-NY)				NZ						
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice										
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8										
Primes de remboursement des obligations									SP			SR										

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE CLIO BLUENéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	750 000	750 000	750 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	750 000	750 000	750 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF	
	- financières	UG	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE CLIO BLUE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	1 011 893	UM		UN	1 011 893			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	40 080		40 080					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	733		733					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	22 479		22 479				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 356		1 356				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 905		2 905				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	824		824					
	TOTAUX			VT	1 080 273	VU	68 379	VV	1 011 893		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	29 261		29 261					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	581 636		189 469		392 167			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 414		3 414						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 331		26 331						
Personnel et comptes rattachés		8C	59 029		59 029						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71 734		71 734						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 888		11 888					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 972		11 972					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	843 772		843 772						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 780		3 780						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 642 821	VZ	1 250 654		392 167			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	937			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	189 436	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

N° SIRET 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE La Roche Sur Yon Sud
10 rue du 93ème RI

Néant *

85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

Exercice ouvert le : 01/10/2014

clos le : 30/09/2015
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

I - RÉINTÉGRATIONS

		E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)		E 2	4 006
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E 9	
	TOTAL I	E 3	4 006

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)		E 5	4 837
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance du groupe		E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y	
	• imposées au taux de 15 %	E 6	
	• imposées au taux de 0 %	E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		19	

III - RÉSULTAT FISCAL

		TOTAL II	F 1	39 865
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		35 859
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés* sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		35 859

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>SAS FINANCIERE CLIO BLUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	53 348
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	53 348
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	53 348
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	44 702
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**XU**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :
SIE La Roche Sur Yon Sud
10 rue du 93ème RI

85001 LA ROCHE SUR YON Cedex
Exercice ouvert le : 01/10/2014
clos le : 30/09/2015

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	255 084
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	255 084
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	35 859
Total des déficits restant à reporter	H9	290 943

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise <u>SAS FINANCIERE CLIO BLUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(303 805)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(61 486)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(365 291)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(365 291)				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8					XQ		77		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		64 971		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		10 716		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES					ST		27 803		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		103 568		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		2 741		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS					9Z		6 747		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		9 488		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		119 540		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		26 988		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *						ØB		316 862		
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP		9		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		2.25	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0											
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(35 859)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(41 632)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE La Roche Sur Yon Sud 10 rue du 93ème RI 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

SIRET Société intégrée 53224283100016

Exercice ouvert le : 01/10/2014

clos le : 30/09/2015

Néant *Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

A - RÉSULTAT	CA	Bénéfice et réintégrations	CB	Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	35 859
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	35 859
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	35 859

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3				
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4				
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8				
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC				
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG				
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9						
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6					
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4				

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE La Roche Sur Yon Sud
10 rue du 93ème RI

85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

Exercice ouvert le : 01/10/2014 clos le : 30/09/2015

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		(35 859)	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10			
Réévaluations libres 11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		(35 859)	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRESE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1	1
1	1

Dénomination de la société mère :		SAS FINANCIERE CLIO BLUE																	
SIREN de la société mère :		5	3	2	2	4	2	8	3	1									
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :		SAS FINANCIERE CLIO BLUE																	
SIREN de la société intégrée :		5	3	2	2	4	2	8	3	1									
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :		SIE La Roche Sur Yon Sud 10 rue du 93ème RI 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex																	
Exercice ouvert le :		0	1	1	0	2	0	1	4	clos le :		3	0	0	9	2	0	1	5
A – RESULTAT D'ENSEMBLE		Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble												
Quote-part de frais et charges afférente aux produits de participation ouvrant droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice (art. 223 B, alinéa 2)							MA												
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 3) ²							MB												
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 4)		MC					MD												
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 7)		MI																	
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 18)		MJ					MK												
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)		ML					MO												
TOTAL		MP					MQ												

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Peugeot 3008 20/07/2011	20 800	20 800		
	2	SAAB 24/08/2011	17 000	17 000		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	8 750	8 750	8 750			
	2	7 000	7 000	7 000			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨				15 750			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE CLIO BLUE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE CLIO BLUE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS FINANCIERE CLIO BLUE</u>													Néant <input type="checkbox"/>		*	
Exercice ouvert le : <u>01/10/2014</u> et clos le : <u>30/09/2015</u>													Durée en nombre de mois		<u>12</u>	
I Production de l'entreprise																
Ventes de marchandises													OA			
Production vendue – Biens													OB			
Production vendue – Services													OC	597 700		
Production stockée													OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation													OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial													OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun													OH	1 872		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée													OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés													OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante													OL			
Retractions sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation													XT			
TOTAL 1													OM	599 572		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																
Achats de marchandises (droits de douane compris)													ON			
Variation de stocks (marchandises)													OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)													OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)													OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances													OR	103 491		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.													OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée													OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun													OW	1 917		
Abandons de créances à caractère commercial													OX			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante													OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.													OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois													O9			
TOTAL 2													OJ	105 409		
III Valeur ajoutée produite																
Calcul de la Valeur Ajoutée													TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	494 163	
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)													SA	494 163		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE													EV	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE													GX	597 699		
Période de référence													GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 4	GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 1 5
Date de cessation													HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2015

N° SIRET

5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS FINANCIERE CLIO BLUE

ADRESSE (voie)

Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL

85430

VILLE

AUBIGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 049

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 862

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

GROUPE PATRICK MORINEAU

N° SIREN (si société établie en France)

380316687

% de détention

58.35

Nb de parts ou actions

3 449

Adresse :

N° 55

Voie

rue de Bretagne

Code Postal

75003

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination PSM

N° SIREN (si société établie en France)

799028329

% de détention

10.15

Nb de parts ou actions

600

Adresse :

N° 10

Voie

ROND POINT DE LA CORBINERIE

Code Postal

44400

Commune

REZE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

N° SIRET

5	3	2	2	4	2	8	3	1	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS FINANCIERE CLIO BLUE

ADRESSE (voie) Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL 85430 VILLE AUBIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SAS Dénomination CLIO BLUE

N° SIREN (si société établie en France) 321833097 % de détention 95.53

Adresse : N° 55 Voie rue de Bretagne

Code Postal 75003 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032